

Bonne conjoncture

■ Le FMI optimiste sur la croissance mondiale

■ Berlin et Paris se mobilisent pour redresser l'euro face au dollar

■ La Banque centrale européenne devrait relever ses taux

■ Laurent Fabius présente jeudi ses projets fiscaux

Lire pages 2, 9 et 17

Où va Jean-Pierre Chevènement ?

● Démissionnaire du gouvernement, le président du Mouvement des citoyens veut « organiser un pôle républicain » ● Vice-président du MDC, Sami Naïr situe ce pôle « à gauche », contre « la mondialisation libérale » ● Notre enquête sur la galaxie « républicaine »

AU SOIR de son départ du gouvernement, Jean-Pierre Chevènement a affirmé sa détermination à « organiser un pôle républicain dans la gauche et dans le pays ». Sur TF 1, mardi soir 29 août, le ministre de l'intérieur démissionnaire a tout à la fois ménagé le premier ministre - « un homme de qualité qui a fait des choix politiques courageux » - et mis en évidence l'ampleur de leur désaccord. M. Chevènement estime que la démarche de Lionel Jospin sur la Corse est « un retour en arrière » : « Si on revient à une France d'Ancien Régime où chaque province vote sa loi, je considère que c'est une atteinte à la définition même de la France comme communauté de citoyens. »

Le Monde a voulu comprendre sur quelles bases le président du Mouvement des citoyens (MDC), dont l'université d'été a lieu les 2 et 3 septembre, entend exercer désormais « une magistrature d'influence dans la vie politique française ». D'où viennent ceux qui



sont attirés par cette « exigence républicaine » qui irait « bien au-delà de la gauche » ? Notre enquête dévoile des itinéraires paradoxaux et inhabituels, dont le point de départ est souvent l'extrême gauche, et de nombreux cercles et réseaux, davantage composés d'intellectuels que d'élus.

Vice-président du MDC, Sami Naïr insiste sur l'enracinement à gauche de ce courant, « contre la mondialisation libérale ». « Même si des républicains « de l'autre rive » peuvent être déçus, déclare-t-il au Monde, nous voulons construire un pôle à gauche. Ceux qui croient qu'ils peuvent nous attirer à droite se font des illusions. » Il appelle de ses vœux « des convergences avec tous les mouvements sociaux dynamiques ». Tout en observant avec intérêt la démarche de M. Chevènement, les « souverainistes » proches de Charles Pasqua restent donc prudents sur un éventuel rapprochement.

Lire pages 6 à 8



GLEN BAXTER

LES SÉRIES DE L'ÉTÉ Les folies d'Internet

Si triste chair

Daniel Schneidermann, notre explorateur des folies de l'Internet, s'est lancé en solitaire sur l'océan sauvage et glacé des sites X, les plus visités du Web. Des photos dénudées aux forums échangistes, des serveurs payants aux pages personnelles en accès gratuit, il est ressorti de ce périple privé de toute illusion. p. 14

Jacques Chirac et la justice

L'IMPLICATION de Jacques Chirac dans l'enquête sur le financement du RPR ne devrait pas connaître de suites judiciaires. Le procureur général à la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, a écrit, le 23 août, au procureur général de Versailles pour lui faire savoir qu'il n'entendait pas soumettre « le cas Chirac » à la Cour de cassation. Comme le cabinet du garde des sceaux a fait savoir au Monde qu'il était « hors de question que M^{me} Guigou prenne la moindre initiative dans ce dossier », l'instruction demeure dans une impasse. D'autre part, Le Canard enchaîné écrit, mercredi 30 août, que l'Elysée serait intervenu dans la privatisation controversée de la CGM en 1996.

Lire page 29

Les Russes se demandent s'il ne faut pas supprimer le mois d'août

MOSCOU de notre correspondant

Deux questions existentielles occupent depuis quatre jours les conversations des 16 millions d'habitants de Moscou et de sa région. Faut-il supprimer le mois d'août en Russie ? Et que peut-on donc bien faire sans télévision ? L'incendie, en début de semaine, de la tour d'Ostankino (les deux tiers de l'édifice haut de 540 mètres ont été ravagés) n'a pas seulement illustré « l'état désastreux du pays », selon les mots de Vladimir Poutine. Elle a privé la région de tout programme télé. Seule la chaîne privée NTV parvient encore à diffuser quelques émissions.

Ce silence des écrans a plongé Moscou dans une douloureuse introspection. Il y a ceux qui en ont assez de ce mois insupportable : en août 1998, c'était l'effondrement financier du pays ; en août 1999, la guerre au Daghestan et la crise politique qui vit la nomination de M. Poutine au poste de premier ministre ; et ce mois-ci des catastrophes en série, l'attentat place Pouchkine (12 morts le 8 août), le désastre du Koursk (118 morts le 12), l'incendie d'Ostankino (3 morts le 27). On

peut rappeler août 1991 : la tentative de putsch contre Mikhaïl Gorbatchev, dont l'échec signa la fin de l'URSS. Mardi 29 août, une radio organisait un débat sur cette « étrange fatalité » aoûtienne. Mercredi, l'hebdomadaire Moskovskii Novosti titrait : « Ah, s'il n'y avait pas août... Cette période n'est-elle pas terrible ? »

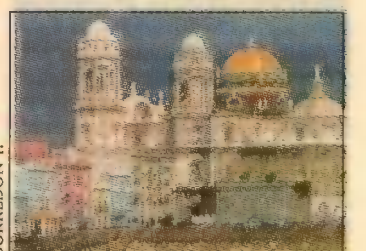
Terrible en effet, l'interruption de ces soap-operas, « Santa-Barbara », « Riches et célèbres », qui occupent les après-midi des retraités, des vigiles et des employés de bureaux. Le quotidien Komsomolskaïa Pravda publie des résumés des épisodes qui continuent à être diffusés dans le reste du pays. Qu'en est-il d'« Amours et secrets à Sunset Beach », n°s 132 à 139 ? : « Emy humilie publiquement Mag... » Certes, mais les images ne sont pas là.

La grande panne fait aussi des heureux : les éditeurs de journaux, dont les tirages ont augmenté de 30 à 50 %, les vendeurs de cassettes vidéo et les sites Internet d'informations qui sont saturés de connexions. Les psychologues sont consultés sur les conséquences de cette absence de télévision

qui pourrait durer plusieurs mois : les retraités vont terriblement souffrir, note l'un d'eux ; les jeunes vont « se concentrer sur le sexe », ajoute un autre, jugeant inévitable un boom démographique.

Les services médicaux d'urgence ont noté une recrudescence d'appels de personnes angoissées ou ayant des troubles cardiaques. La police de Moscou se prépare : les « crimes d'ennui » commis par les gens désœuvrés, a expliqué un de ses responsables, pourraient se multiplier. En cette veille de rentrée scolaire, il a été demandé aux professeurs de donner « beaucoup de devoirs aux enfants pour qu'ils soient occupés et fatigués », a-t-il ajouté. Pendant ce temps, un vaste Monopoly s'est engagé entre le gouvernement, la mairie de Moscou et NTV, propriété du groupe Medias-Most, ennemi déclaré du Kremlin, pour rétablir des moyens de diffusion des chaînes. Le désastre d'Ostankino va probablement redistribuer les cartes et, derrière la neige des écrans, la bataille politique pour le contrôle des ondes fait rage.

François Bonnet



BORREDON T.

VOYAGES Lumière andalouse

Les Espagnols ont baptisé la centaine de kilomètres de bord de mer entre Cadix (photo) et Tarifa, en Andalousie, la Côte de la Lumière. Parcours dans cette région baignée par la Méditerranée et l'océan Atlantique qui garde autant de traces de la conquête arabe que des aventures maritimes de Christophe Colomb et où la pêche au thon est un rituel millénaire. p. 22-23

Une rentrée-choc



CLAUDE ALLÈGRE

MÊME s'il n'est plus ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre sera un des acteurs de la rentrée scolaire. Il publie un livre où il règle ses comptes avec ceux qu'il accuse d'être responsables de son éviction : le SNES, la presse et certains professeurs. Par ailleurs, le gouvernement s'apprête à choisir le site du nouveau synchrotron, un outil de recherche dont l'ancien ministre de la recherche ne voulait pas.

Lire pages 10, 11 et 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 2000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 831 - 7,50 F



Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire du numéro de septembre

Une mondialisation en quête de règles

Jamais le monde ne se sera aussi bien porté et pourtant jamais il n'aura été aussi contesté. De nombreuses voix s'élèvent et des mouvements s'organisent pour contrer les effets négatifs de la mondialisation. Inégalités, environnement, sécurité alimentaire... : le citoyen planétaire réclame plus de règles

Plus : LES CLÉS DE L'INFO 4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre marchand de journaux 12F-183€

POINT DE VUE

Corse : jacobins, ne tuez pas la paix !

par Michel Rocard

C'EST une affaire entendue, les Français en ont assez des problèmes corses. Cela ne veut pas dire qu'ils en aient assez des Corses eux-mêmes, mais on commence à gommer un peu trop la différence. C'est aussi une affaire entendue : la justice doit être sans faiblesse, comme la police. Les assassins doivent être arrêtés et punis, et l'Etat fut trop faible. Cela étant dit, je suis sidéré et, maintenant, très alarmé par beaucoup de commentaires sur ce sujet. Ils sont souvent dangereux, car ils sont de nature xénophobe. Ceux qui le nient vont créer le peuple corse par rejet.

Comment peut-on s'imaginer qu'il suffirait d'un projet d'accord pour ramener dans le droit chemin les quelques dizaines de tueurs, dont beaucoup de mafieux, qui, pour maintenir leur ligne de violence démente, sont de plus en plus obligés de se couper des tronc principaux du « nationalisme » corse ? Ce dont il s'agit dans ce processus n'est, hélas, pas d'arrêter par

un seul acte toute violence, ce n'est à la portée de personne. C'est seulement, mais c'est essentiel, et cela s'appellera un jour la paix, d'en tarir le recrutement. Il ne faut plus que les adolescents et les jeunes adultes corses, dans leur recherche de dignité, découvrent l'histoire de leur région comme celle d'une oppression.

Je n'ai pas une goutte de sang corse mais je n'aime pas que l'on me raconte des histoires, fût-ce au nom de mon pays. Je suis, amis jacobins, aussi fier que vous, sinon davantage car, député européen, j'évalue mieux la force comme les différences par rapport à nos concitoyens d'Europe ou du monde, des principes qui ont fait la République française et qui scellent son unité. Mais les principes fondamentaux de la République française se veulent libérateurs, et non oppressifs.

Lire la suite page 15

Michel Rocard, ancien premier ministre, est député européen.



ERAZM CIOLEK

HISTOIRE Les accords de Gdansk

Il y a vingt ans, le 31 août 1980, Lech Walesa (photo) signait avec le pouvoir communiste polonais les accords de Gdansk, qui donnaient aux ouvriers le droit de s'organiser librement en syndicats. Ce parape ouvrait une ère qui allait aboutir à l'effondrement du système soviétique. La Pologne célèbre cet anniversaire, mais l'approche de la présidentielle complique singulièrement la commémoration. p. 3 et 16

International	2	Communication	18
France	6	Tableau de bord	18
Société	10	Aujourd'hui	21
Carnet	12	Météorologie	24
Abonnements	12	Jeux	24
Régions	13	Culture	25
Horizons	14	Guide culturel	27
Entreprises	17	Radio-Télévision	28

Inflation-chômage : la fin des certitudes

par Lionel Stoleru

RÉFLÉCHISSANT aux mécanismes de la crise de 1929, Lord Keynes publia, en 1936, sa révolution copernicienne : ce n'était pas la consommation qui tournait autour de la production, mais la production qui se déterminait par rapport à la consommation. Produire ne servait à rien, s'il n'y avait pas de demande. Cette révolution a déterminé toutes les politiques économiques d'après-guerre, du plan Marshall, destiné à recréer une demande en Europe, jusqu'aux plans de régulation des divers gouvernements.

C'est alors que les économistes ont découvert leur dilemme cornélien : ou bien la demande était trop faible, et l'appareil productif créait du chômage, ou bien la demande était trop forte, et la surchauffe créait de l'inflation. L'économie était ainsi condamnée à cheminer sur une crête bordée de deux précipices : le chômage et l'inflation. Cet équilibre était évidemment trop acrobatique pour être possible, il fallait donc se résigner à tomber d'un côté ou de l'autre. C'est ce qui se passa avec trente ans d'inflation, de 1950 à 1980, et vingt ans de chômage, de 1980 à 2000.

Bien entendu, les responsables politiques ne voulurent jamais admettre cette fatalité et le discours

s'en tint au refus du dilemme et à la volonté de n'avoir ni chômage ni inflation. Ce fut, du temps de l'inflation, le discours de Valéry Giscard d'Estaing sur « l'équiccroissance ». C'est aujourd'hui, du temps du chômage, le discours de Laurent Fabius sur la « stabcroissance ». Les faits devraient pourtant inciter à plus d'humilité devant ce problème : non seulement nous avons eu cette alternance d'inflation et de chômage mais nous avons même eu les deux à la fois, durant ces quelques années « horribles » de stagnation, autour de 1980, et nous n'avons jamais connu de période « idéale » sans inflation ni chômage. La théorie de ce douloureux dilemme a été formulée, il y a plusieurs décennies, par l'économiste néo-zélandais Phillips, qui construisit la courbe de Phillips, où chaque point représente une année, avec le chômage sur un axe et l'inflation sur l'autre.

L'examen de cette courbe aux Etats-Unis est extraordinairement riche d'enseignements. On y voit un premier cycle, avec passage de l'inflation au chômage, de 1961 à 1972, puis le cycle du premier choc pétrolier, de 1972 à 1976, puis le cycle du second choc pétrolier, de 1976 à 1983. Après une décennie plus contrastée, de 1983 à 1992, on voit se dessiner le phénomène Clinton de la

nouvelle économie : de 1992 à 2000, le chômage et l'inflation baissent sans arrêt, pour la première fois dans l'histoire de l'économie mondiale. Comme cela paraît trop beau pour durer, les prophètes de mauvais augure ne cessent de prédire le retour de l'inflation, tandis que M. Greenspan, le patron de la Réserve fédérale, s'apprête à tout moment à en terrasser l'hydre à coups de marteau monétaire.

En Europe et en France, nous sommes très loin d'un tel schéma, ne serait-ce que parce que nous sommes très loin du plein-emploi et parce que la hausse du pétrole et celle du dollar nous apportent de l'inflation. Nous sommes donc plutôt dans un cycle traditionnel où le chômage baisse au profit de l'inflation, le calme relatif des prix étant dû en France au calme salarial lié au passage aux 35 heures. Mais il n'y a plus aucune certitude sur la sortie de ce cycle. La bonne politique économique en une telle phase est donc, du côté monétaire, de relever progressivement le taux d'intérêt pour calmer l'inflation, ce que fait la Banque centrale européenne et, du côté budgétaire, de soutenir la demande et l'emploi en baissant les impôts. En bref, l'Europe s'occupe de l'inflation et chaque pays s'occupe du chômage. L'Europe appuie sur le frein

monétaire et la France et l'Allemagne appuient sur l'accélérateur budgétaire en réduisant leurs impôts. Il faut néanmoins prendre conscience du fait que, si légitime soit-elle, cette conduite est sportive : appuyer au même moment sur le frein et sur l'accélérateur crée un risque important de dérapage et de sortie de la route. Or c'est bien ce qui se passe, puisque c'est le même jour du 31 août que la Banque centrale annonce ses décisions monétaires et que le gouvernement Jospin annonce ses décisions budgétaires.

Dès lors, la réalité se confronte aux anticipations psychologiques des opérateurs et des marchés : ont-ils confiance dans le pilote pour éviter le dérapage, ou n'y croient-ils pas ? Leur réponse n'est pas neutre, car ce sont eux qui feront réussir ou échouer la politique économique de rentrée. Si la BCE est crédible, l'euro remontera. Si Laurent Fabius est crédible, le chômage baissera. La bataille économique de rentrée est avant tout une bataille de confiance. Le gouvernement a tous les atouts pour la gagner, s'il parvient à en faire comprendre les enjeux aux Français.

Lionel Stoleru, ancien secrétaire d'Etat, est professeur d'économie à l'Ecole des mines de Paris.

Corse : jacobins, ne tuez pas la paix !

Suite de la première page

Le droit à la résistance à l'oppression est même un des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen. Car il y a eu oppression, et il en reste de fortes traces. Je suis pour l'application des principes, mais pas au prix de l'oubli total du passé.

Il y a une révolte corse. On ne peut espérer la traiter sans la comprendre. Il faudrait tout de même se rappeler :

— que lorsque Louis XV acheta les droits de suzeraineté sur la Corse à la République de Gênes, il fallut une guerre pour prendre possession de notre nouveau domaine. La France y perdit plus d'hommes que pendant la guerre d'Algérie.

— que la Corse est restée « gouvernement militaire » jusque tard dans le XIX^e siècle, avec tout ce que cela implique en termes de légalité républicaine.

— que, pendant la guerre de 1914-1918, on a mobilisé en Corse, ce qu'on n'a jamais osé faire sur le continent, jusqu'aux pères de six enfants.

— que, de ce fait, encore en 1919, il n'y avait pratiquement en Corse presque plus d'hommes valides pour reprendre les exploitations agricoles. Les tout jeunes n'ont pas eu le temps de recevoir la transmission des savoir-faire. C'est ainsi qu'ils sont devenus postiers et douaniers.

— que c'est donc à ce moment que la Corse devient une économie assistée, ce qu'elle n'était pas auparavant. L'apparition de la « paresse corse » dans les blagues, les chansons et le folklore datent de là. On n'en trouve pas trace avant.

— que, d'autre part, le droit successoral traditionnel corse était fort différent du code civil. C'est ainsi que les « métropolitainisés », si j'ose dire, Corses ou non-Corses, se sont injustement appropriés, bien des terres ancestrales. C'est aussi la raison principale pour laquelle beaucoup d'agriculteurs corses traditionnels n'ont pas de titres de propriété leur permettant d'obtenir du crédit.

— que, de la même façon, le code civil ne prévoit pas, et interdit même, la propriété collective. Or tout l'élevage corse, et notamment celui des porcs — la charcuterie corse est justement célèbre —, se faisait sur terres de pacage collectives.

— que la tuerie d'Aléria, les 21 et 22 août 1975, a été ressentie comme la fin de tout espoir d'une amélioration consécutive à des discussions avec le gouvernement de la République et a donné le signal du recours à la violence, parce que tous les Corses, je crois sans exception, ont très bien compris que jamais une riposte pareille à une occupation de ferme n'aurait pu avoir lieu dans l'Hexagone.

— que, d'ailleurs, treize ans auparavant, la Corse avait reçu du gouvernement français un autre signal dangereux. Suite à des incidents surve-

nus, déjà, à la fin des années 50, le gouvernement créa la Société de mise en valeur de la Corse, Somivac. Elle avait charge de racheter des terres disponibles, en déshérence ou non, de les remembrer, d'y tracer voies et chemins, d'y amener l'irrigation dans certains cas, puis de les revendre à des paysans corses. Les quatre cents premiers lots furent prêts à la vente au tout début 1962. De Paris vint l'ordre d'en réserver 90 % pour les pieds-noirs rentrant d'Algérie. 90 %, pas 15 % ou même 50 % ! Ce pourcentage est une incitation à la guerre civile.

— que l'on fit, en 1984, une découverte étrange. Le président Giscard d'Estaing, vers 1976 ou 1977, avait pris la sage décision d'assurer à la Corse la « continuité territoriale », c'est-à-dire la prise en charge par l'Etat de tout surcoût de transport lié à son insularité. Sept ou huit ans après — est-ce stupidité, manque de courage ou concussion ? —, l'administration avait assuré la continuité territoriale pour les transports de personnes et pour les transports de marchandises de l'Hexagone vers la Corse, mais pas dans le sens inverse ! Les oranges corses continuaient d'arriver à Marseille avec des frais de transport plus élevés que celles qui venaient d'Israël. Pour les vins et la charcuterie, ce fut la mort économique.

— et qu'enfin la Corse, comme la Martinique et la Guadeloupe, a subi pendant bien des décennies un monopole de pavillon maritime imposé par l'Etat, avec les conséquences asphyxiantes que l'on devine.

Certains ont voulu résumer tout cet ensemble de faits économiques par le concept de colonialisme. Le débat sémantique est sans intérêt, car il est sans conclusion. L'imbrication profonde de la population corse dans la population française et le très grand nombre de Corses qui ont magnifiquement servi la France comme hauts fonctionnaires, officiers ou ministres, dénie un tel concept. Il suffit de savoir qu'une oppression particulière a gravement affaibli l'économie corse. Lorsque l'Histoire a un tel visage, il faut soit beaucoup d'inconscience, soit beaucoup d'indécence pour dire seulement aux Corses : « Assez erré maintenant. Soyez calmes et respectez les lois de la République. Vous bénéficierez alors pleinement de leur générosité. » De cette application uniforme et loyale, les Corses n'ont guère vu trace dans leur longue histoire.

Certes, il y a la part corse dans ce gâchis. Elle n'est pas mince : violence, clanisme, corruption. Naturellement, il faut sanctionner, et on ne l'a pas assez fait. Mais il faut tout autant comprendre comment le système se pérennise. Ici, l'histoire débouche sur la sociologie. C'est une évidence mondiale que toute société autosuffisante est beaucoup plus résistante à la corruption que toute société assistée. Or la Corse

est, largement par le fait de la France, depuis bien des décennies. Il n'est dès lors pas surprenant que cette puissante institution méditerranéenne, la grande famille, la gens, soit devenue l'instrument presque exclusif de la solidarité et de la défense collective. Tout commence bien sûr par la terre. En l'absence d'une véritable justice foncière, c'est la violence qui est devenue l'instrument de défense des droits personnels, et la loi du silence, l'omerta, la traduction inévitable de la solidarité familiale devenue clanique. On est vite passé de la terre à l'ensemble des activités sociales. De plus, là comme ailleurs en France, l'Etat distribue des subventions, puisque chez nous, au lieu d'être pour l'essentiel utilisés sur place comme dans les Etats fédéraux, les produits de notre fiscalité remontent au centre avant d'en retomber pour attester la générosité de la République. Dans un univers culturel où la légalité et l'équité étaient aussi peu apparentes, il n'est guère surprenant que les clans se soient organisés, violence et loi du silence comprises, pour contrôler à tout prix les processus électoraux et les flux financiers qu'ils induisent.

Mieux vaut une différence reconnue qu'une fausse uniformité oppressive

Voilà le gâchis dont il faut maintenant sortir. Les trois quarts des Corses, qui n'en peuvent plus de la violence, s'appuient désespérément sur l'Etat central malgré sa longue impéritie. Un dernier quart, qui s'est décrit comme autonomiste, il n'y a pas si longtemps — comme nationaliste aujourd'hui —, n'a pas renoncé à voir enfin traitées correctement les lourdes spécificités de la situation corse. Ils sont prêts à chercher des solutions négociées et le disent, comme à renoncer à la violence. De ce fait, quelques centaines de desperados les ont quittés pour sombrer dans la violence pure. Ils n'obéissent plus à leur commandement. Comment en vouloir aux représentants élus de ces mouvements ? C'est au contraire leur honneur, et la garantie de sérieux de leur choix.

Comment traiter alors cette nécessité pour la Corse de prendre une part plus grande à la maîtrise de ses affaires pour les conduire en fonction de ses caractéristiques propres ? Le fait que l'on ait pu évoquer et citer dans le projet gouvernemental des « attributions législatives » a suffi à mettre le feu aux poudres. Trois questions se posent à cet égard.

La première : a-t-on vraiment lu le texte ? Le projet dispose que (c'est moi qui souligne) : « Le Parlement pourrait ainsi autoriser l'Assemblée territoriale de Corse à adapter, par ses délibérations dans certains domaines précisément déterminés et dans le respect des principes qu'il aura fixés, des dispositions législatives déjà en vigueur ou en cours d'examen. Les

délibérations adoptées par l'Assemblée de Corse dans ces conditions seraient, sous réserve de l'exercice des voies de recours devant la juridiction administrative, exécutoires. De valeur réglementaire, elles... » Que voilà un « législatif corse » sérieusement encadré par le législatif national ! Et craint-on vraiment que le Conseil d'Etat ou les tribunaux administratifs ne laissent se faire le démantèlement de l'Etat ? Si au final la substance de ces nouvelles attributions était plus franchement législative, c'est alors la compétence du Conseil constitutionnel qui serait de droit, autre garantie solide. De quoi a-t-on peur ?

Deuxième question : a-t-on vraiment lu la Constitution elle-même ? C'est notre loi fondamentale dans sa sagesse, et notamment par son article 34, qui entérine le problème et traite l'existence d'une vaste zone grise entre la majesté et la généralité de la loi, et les contingences du règlement. Je le sais d'expérience : pour un gouvernant qui souhaite faire prendre une mesure importante, le choix entre la loi et le décret est rarement évident. Il existe même dans la Constitution (article 37) une procédure qui permet au Conseil constitutionnel de dénoncer le caractère législatif de tel texte ou de telle matière pour renvoyer l'un ou l'autre au règlement. Pourquoi ne l'appliquerait-on pas aux affaires corses, à quelques grandes exceptions de principe près ? Les arguments de procédure constitutionnelle ne tiennent guère. Le seul argument constitutionnel de poids, c'est notre dévotion à l'uniformité. Mais là, c'est l'Histoire qui parle, plus que le droit. Mon choix est fait : mieux vaut une différence reconnue qu'une fausse uniformité oppressive.

Reste alors la troisième question. Si vraiment l'on croit, comme l'affectent nos jacobins, et comme je le crois moi-même, aux vertus exclusives de l'action politique et de la démocratie pour assurer à la Corse un avenir de calme et d'expansion, alors pourquoi vouloir en exclure les Corses eux-mêmes ? Le pari qui s'esquisse consiste à penser que les Corses fiers de l'être et qui revendiquent leur identité, une fois devenus plus nettement responsables, sauront traiter des difficultés d'existence de cette identité mieux qu'il n'a été fait par le passé. Refuser ce pari, c'est refuser la démocratie dans son principe. Refuser de donner une large autonomie à l'Assemblée de Corse c'est d'abord faire le calcul surprenant que les nationalistes pourraient y être bientôt majoritaires, ce que tout dément, mais surtout afficher clairement que l'on se méfie d'eux, que l'on ne croit ni à l'apprentissage de la responsabilité ni aux vertus des réconciliations négociées.

Lionel Jospin a eu un grand courage dans cette affaire. Il serait dommage et dangereux qu'une frilosité républicaine bornée l'empêche d'établir entre la France et la Corse de nouvelles relations fondées sur la confiance réciproque. La République en sortirait à coup sûr renforcée, alors que la persistance de la crise l'affaiblirait gravement.

Michel Rocard

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

Protéger le Timor-Oriental

VOILÀ un an, sur un territoire quadrillé par l'armée indonésienne et ses nervis locaux, la population du Timor-Oriental a eu le courage de voter massivement pour son indépendance au cours d'une consultation placée sous l'égide de l'ONU. Elle l'a payé cher : les miliciens pro-indonésiens et leurs chefs ont brûlé le pays ; ils ont forcé un tiers de la population à se réfugier dans les montagnes et un autre tiers à gagner le Timor occidental, partie indonésienne de l'île. Pour mettre fin aux destructions — et au massacre de plusieurs centaines de malheureux —, il a fallu dépêcher sur place une force multinationale de paix, en attendant de placer le territoire sous l'autorité « transitoire » de l'ONU et sous la protection de quelque huit mille casques bleus.

Après trois siècles de colonisation portugaise relativement bénigne et un quart de siècle de brutale occupation indonésienne, amorcée au début des années 70, tel a été le prix d'une indépendance qui pourrait être proclamée dès la fin de 2001. Comme le révèlent des stigmates apparents partout et l'insécurité entretenue par des miliciens sur la frontière entre les deux Timors, l'enfantement continu de se faire dans la douleur et les larmes. Au Timor occidental, dans des campements où des miliciens font la loi, cent mille personnes attendent encore d'être rapatriées ou réinstallées ailleurs.

Lourde à manier mais pour une fois souveraine, l'ONU est dotée d'un mandat sans précédent. Il s'agit non seulement d'assurer la sécurité du territoire mais de jeter les fondations d'un Etat. Mainte-

nant que le cap de l'aide d'urgence semble franchi, les Nations unies peuvent aborder l'étape de la reconstruction, avec association progressive des Timorais orientaux à sa gestion. Mais l'épreuve est rude quand l'espérance commence à céder le pas aux frustrations d'une population dont les deux tiers des adultes sont encore au chômage.

Le territoire demeure, pour quelque temps, entièrement tributaire d'une aide internationale. Mais il aura l'avantage, à moyen terme, d'une population réduite à quelque huit cent mille âmes et le bénéfice de ressources propres, comme le pétrole et le café, ainsi que d'un potentiel d'autosuffisance alimentaire. Il a aussi la chance de disposer, en Xanana Gusmao, d'une figure peut-être capable d'imposer une réconciliation entre des clans différents et des camps longtemps opposés. Mais la pauvreté est extrême et l'insécurité, si longtemps négligée, est à reprendre à zéro, même parmi les adultes. Une présence voyante d'étrangers jugés riches entretient des tensions et leur départ, le jour venu, risque de provoquer une décompression.

Surtout, des militaires indonésiens ne jouent pas le jeu. Ils profitent de la dilution de tout pouvoir à Djakarta pour encourager la désattribution du Timor-Oriental. Sur ce plan-là, la communauté internationale doit faire rapidement preuve de davantage de fermeté. Elle doit menacer Djakarta de lui couper les crédits si les actions des miliciens ne sont pas neutralisées. Ce serait rendre service à la fois au Timor-Oriental et à l'Indonésie.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directeur, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferrer, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roymette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greisamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Sauvageau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pillaoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vermet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beauve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 899 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

« Faust » dirigé par Furtwängler

POUR les Français venus assister au Festival de Lucerne, les deux derniers concerts offraient un intérêt tout particulier puisque Wilhelm Furtwängler devait y diriger *La Damnation de Faust*. Leur attente n'a pas été trompée et l'exécution du chef-d'œuvre de Berlioz leur laissera un inoubliable souvenir.

Si bien qu'ils connussent la partition ils ont eu par instants l'impression d'entendre pour la première fois certains détails grâce à la minutie d'une préparation qui donne à chaque trait de chaque instrument l'exact relief qui lui convient, grâce à un merveilleux équilibre des sonorités, détachées ou fondues, selon ce qu'il importe de mettre en valeur. Ainsi le passage qui fait la transition entre la scène de la taverne d'Auerbach et l'air *Voici des roses* de Méphistophélès ; ainsi les mesures préludant à la ballade du roi de Thulé. Pages que l'on

serait tenté de dire étincelantes si ce n'était, au contraire, leur « fini » plus que leur éclat qui en fit le mérite.

Ce qui caractérise le *Faust* dirigé par Furtwängler c'est la manière dont le chef allemand mit en lumière la poésie de l'ouvrage. Sa tâche fut certes facilitée par la qualité de l'orchestre et des chœurs ; et auprès de Wilhelm Furtwängler il faut louer Albert Jenny, qui dirigea les études chorales. Il faut dire aussi que les quatre solistes sont des artistes de premier ordre. Il semble impossible de trouver deux voix dont les timbres soient mieux assortis que ceux de la soprano, Elisabeth Schwarzkopf, et du ténor Frans Vroons. Il n'y a que du bien à dire également de Hans Hotter, basse, et Fritz Mack, baryton.

René Dumesnil
(31 août 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78